

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Tourbillon de Soleil Inc.	Numéro de permis 2015025	Date d'inspection Le 08 juillet 2025	
Nom de l'établissement Garderie Tourbillon de Soleil Inc.		Numéro de téléphone (506) 826-2796	
Adresse 464 avenue Des Pionniers Balmoral NB E8E 1E2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	07 juil. 2025	07 juil. 2025
Commentaires : Les vis furent enlevées ou couvertes dans l'air de jeux extérieur. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le ratio enfants / éducatrices ne fut pas vérifié puisque le suivi s'est fait par courriel. Un rappel de s'assurer que l'installation des structures fixes soit conformes aux normes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou suivre le guide d'installation du fabricant. La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. Le permis d'exploitation sera recommandé pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

08 juillet 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date